



Règlement intérieur de la Ludothèque

La ludothèque, lieu d'accueil et de rencontre inter-âge organisé autour du jeu et du jouet, est ouverte à tout public toute l'année (sauf 5 semaines de fermeture réparties sur l'année).

Coûts

La première séance d'essai est totalement gratuite, ensuite l'adhésion annuelle est obligatoire pour jouer sur place et pour louer des jeux, jouets et déguisements.

Adhésion : 35 euros par famille et par an (valable de date à date)
45 euros par collectivité

Location de jeux : 2 formules au choix :

- **1 euro par jeu pour 2 semaines**
- **1,50 € par jeu pour 3 semaines**

2 jeux par personne peuvent être loués simultanément

Malle anniversaire (guirlandes, jeux divers...) : 4 €. Pour organiser votre après-midi récréative ou un goûter d'anniversaire, il convient de réserver la malle en avance.

Location déguisements : 1,50 € pour 2 semaines

Location jeux géants : consulter la ludothécaire

Chaque jeu loué doit être rendu complet et en bon état. Il sera vérifié à son retour. Tout jeu abîmé ou incomplet doit être signalé. Pour chaque jeu perdu ou cassé ou rendu inutilisable, il sera demandé à l'adhérent le remplacement du jeu ou, à défaut, son remboursement.

Tout retard dans le retour du jeu loué empêche d'autres enfants d'en profiter. C'est pourquoi il est demandé de respecter les délais. Dans le cas contraire, la prolongation de location devra être réglée pour toute semaine de retard entamée (0,50 € par semaine).

Responsabilité

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants de plus de 8 ans peuvent rester seuls. Le temps de présence pour un enfant non accompagné est de deux heures maximum.

En aucun cas la ludothèque ne peut être considérée comme une structure de garde régulière. Aussi, il est rappelé que les enfants sont libres de venir et de repartir quand ils le désirent et que la ludothécaire n'est en aucun cas responsable des enfants qui restent jouer sur place.

Règles de vie sur place

La ludothèque est un lieu collectif dans lequel chacun doit respecter les autres.

Les enfants de plus de 3 ans ne doivent pas aller dans l'espace (tapis et structures) réservé aux 0-3 ans. Cet espace est réservé aux plus jeunes et les chaussures doivent y être retirées.

Les jeux et jouets doivent être rangés par les utilisateurs, ainsi que les espaces « dînette » et « voitures », après toute séance de jeu.

La ludothèque ferme ses portes à des horaires précis (indiqués sur la porte principale et sur des flyers en consultation libre sur place), que nous vous demandons de respecter, en particulier lorsque les enfants sont envoyés seuls.